

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 17 décembre 2025

Convocation : 12 décembre 2025 - Date d'affichage : 12 décembre 2025

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures à Tramayes - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	Mme Cécile CHUZEVILLE M. Michel MAYA M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Jean-Michel ROZIER
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne), Mme Chantal WALLUT (Trivy)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT, Mme Chantal WALLUT à M. Jean-Michel ROZIER

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Michel MAYA

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), Gilles PARDON (Saint-Léger-sous-la-Bussière), M. Alain BAMET (Saint-Pierre-le-Vieux), Mme Maud GAND, M. Christophe BALVAY (Trambly), M. Lionel CABATON (Verosvres)

Aménagement du Bâtiment C de l'hôpital de Tramayes

Création d'une micro-crèche et de 11 logements séniors

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Avenants aux marchés de travaux

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2024-28 du 5 juin 2024 attribuant le marché de travaux relatif à l'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux séniors à Tramayes aux entreprises attributaires,

CONSIDERANT la nécessité de conclure des avenants au marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux séniors à Tramayes, et notamment avec l'entreprise titulaire du lot 16, afin de prendre en compte les modifications de TVA applicable à certains types de travaux, comme suit :

Lot 16 : Entreprise REMUET TP (Modification TVA)

Montant du marché HT	TVA 20%	TVA 10%	TVA 5.5%	Montant du marché TTC
88 609.13 €	17 721.83 €			106 330.96 €
88 609.13 €		8 860.91 €		97 470.04 €
177 218.26 €	17 721.83 €	8 860.91 €		203 801.00 €

CONSIDERANT la nécessité de conclure des avenants au marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux séniors à Tramayes, et notamment avec les entreprises titulaires des lots 2, 4, 8 et 13 à 16 afin de prendre en compte les modifications techniques intervenues en cours de réalisation comme suit :

Nom de l'entreprise	Désignation du lot	Montant actuel du marché en €HT	Montant de l'avenant en €HT	Nouveau montant du marché en € HT
ERTCM – Avenant 2	Lot n°2 : Structure Métallique	140 000.00	2 600.00	142 600.00
DAZY – Avenant 2	Lot n°4 : Etanchéité	100 275.98	-10 870.10	89 405.88
SMPP – Avenant 2	Lot n°8 : Flocage – plâtrerie – isolation - peinture	316 661.39	5 436.60	322 097.99
ROCHARM – Avenant 2	Lot n°13 : Electricité	167 020.00	4 740.00	171 760.00
ALHENA – Avenant 1	Lot n°14 : Panneaux photovoltaïques	59 349.75	430.52	59 780.27
ETPC – Avenant 1	Lot n°15 : Aménagements extérieurs - VRD	105 276.77	6 850.70	112 127.47
REMUET TP – Avenant 1	Lot n°16 : Démolition - Déconstruction	177 218.25	4 738.20	181 956.45
REMUET TP – Avenant 2	Lot n°16 : Démolition - Déconstruction	181 956.45	- 9 202.80	172 753.66

La TVA se décompose comme suit :

Nom de l'entreprise	Montant HT du nouveau marché	TVA 10%	TVA 20%	Montant TTC du nouveau marché
ERTCM	142 600.00 €	13 393.65 €	1 732.71 €	157 726.36 €
PCR	290 642.06 €		58 128.41 €	348 770.47 €
SMPP	322 097.99 €	19 992.24 €	24 435.12 €	366 525.35 €
ROCHARM	171 760.00 €	8 308.25 €	17 735.50 €	197 803.75 €
ALHENA	59 780.27 €		11 956.05 €	71 736.32 €
ETPC	112 127.47 €		22 425.49 €	134 552.96 €
REMUET TP – Avenant 1	181 956.45 €	9 205.91 €	17 979.47 €	209 141.83 €
REMUET TP – Avenant 2	172 753.66 €	8 745.77 €	17 059.19 €	198 558.62 €
Application agréée E-legalite.com	453 717.90 €	59 645.82 €	171 451.94 €	1 984 815.66 €

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DECIDE** de conclure les avenants aux marchés de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux séniors à Tramayes, fixant les nouveaux montants des marchés comme ci-dessus,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget principal de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les avenants correspondants avec les entreprises titulaires.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20251217-2025_99-DE